



SNC-Lavalin annonce ses résultats du troisième trimestre de 2020

MONTREAL: Le 30 octobre 2020 – Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX : SNC) a annoncé aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2020.

Faits saillants du troisième trimestre de 2020

- **Le résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est chiffré à 85,1 millions \$, soit (0,48) \$ par action après dilution, contre un résultat net de 2 756,7 millions \$, ou 15,70 \$ par action après dilution, au troisième trimestre de 2019.**
 - Le résultat du troisième trimestre de 2019 comprend un gain net de 2 587,8 millions \$ provenant de la cession d'une participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR (14,74 \$ par action après dilution).
 - Au troisième trimestre de 2020, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 45,1 millions \$, ce qui inclut une diminution de l'actif d'impôt sur le résultat différé, alors qu'une récupération d'impôts sur le résultat de 82,7 millions \$ liée à des pertes en capital a été enregistrée au troisième trimestre de 2019, à la suite du gain en capital provenant de la cession d'une participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR.
- **SNCL Services d'ingénierie enregistre de solides résultats; perspectives resserrées**
 - Le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ total s'est élevé à 142,4 millions \$, ce qui représente une marge de 9,8 %.
 - La marge du RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ s'est chiffrée à 9,0 %, à 16,1 % et à 7,8 % pour les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructures, respectivement.
 - Le carnet de commandes reste solide, totalisant 10,7 milliards \$ au 30 septembre 2020, et les contrats octroyés pour le troisième trimestre de 2020 s'élevaient à 1,2 milliard \$.
 - Les perspectives pour la marge du RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ pour le quatrième trimestre de 2020 ont été resserrées pour se situer entre 8,5 % et 9,5 %.
- **La transformation des activités de services du secteur Ressources progresse bien**
 - Au troisième trimestre de 2020, les activités de services du secteur Ressources ont affiché des produits de 267,1 millions \$ et un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 14 millions \$, ce qui est légèrement supérieur au résultat négatif de 15 à 25 millions \$ que prévoit la direction et annoncé précédemment.
 - Les progrès vont bon train concernant la réduction des frais généraux et le retrait de certains pays.

- **Les résultats de SNCL Projets ont été touchés par une décision d'arbitrage et la COVID-19**
 - Le RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ total négatif de 100,1 millions de dollars comprenait une décision d'arbitrage défavorable de 57,9 millions \$ concernant un projet achevé CMPF du passé et une baisse de productivité causée par les répercussions de la COVID-19.
 - Le carnet de commandes de projets CMPF a diminué de 0,6 milliard \$ au cours du trimestre pour toucher 2,1 milliards \$, le carnet du secteur Projets d'infrastructures d'IAC représentant 1,9 milliards \$.
- **La situation financière reste solide**
 - Au 30 septembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à 1,1 milliard \$ et le ratio dette nette avec recours sur le RAIIA⁽⁷⁾ à 1,7 (calculés conformément à la convention de crédit).

Commentaire du chef de la direction

Ian L. Edwards, président et chef de la direction de Groupe SNC-Lavalin inc., a formulé les commentaires suivants :

« Nos services d'ingénierie ont continué de produire d'excellents résultats au cours du trimestre, soutenus par le solide rendement des secteurs du transport, de la défense et de l'énergie nucléaire dans nos principales régions. La transformation des activités de services du secteur Ressources est sur la bonne voie. Nous agissons rapidement dans le cadre de la restructuration et de la réduction des frais généraux, et nous nous attendons à ce que ces activités affichent un RAII positif en 2021. »

« Comme nous nous y attendions, l'incidence continue de la COVID-19 a nui à la productivité des projets CMPF, et le secteur Projets d'infrastructures d'IAC a inscrit une perte au cours du trimestre. Nous avons également reçu une décision d'arbitrage défavorable liée à un projet achevé CMPF du passé du secteur Ressources, décision qui était hors des évaluations de nos experts internes et externes. Bien que nous croyions que nos processus d'évaluation de risques de litige sont appropriés, nous entreprenons un examen plus approfondi des dossiers litigieux restants relatifs à des projets CMPF du passé, afin de fournir une assurance additionnelle. Malgré les problèmes de productivité liés à la COVID-19, le carnet de commandes de projets CMPF a continué de diminuer, et nous prévoyons terminer la plupart des projets CMPF du secteur Ressources d'ici la fin de l'année. »

*Faits saillants financiers du troisième trimestre*

(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)	Troisième trimestre	
	2020	2019
Produits totaux	2 005 732	2 432 163
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin RPA dilué (\$)	(85 125) (0,48)	2 756 714 15,70
SNCL Services d'ingénierie		
Produits	1 447 727	1 501 937
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	142 356	175 742
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits ⁽²⁾ (%)	9,8 %	11,7 %
Carnet de commandes	10 699 700	11 233 300
SNCL Projets		
Produits	519 111	850 622
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	(100 122)	(44 971)
Ratio du RAI sectoriel ajusté sur les produits ⁽²⁾ (%)	(19,3 %)	(5,3 %)
Carnet de commandes	3 091 900	4 216 700
Capital		
Produits	38 894	79 604
RAII sectoriel ajusté ⁽¹⁾	37 094	77 137
Carnet de commandes	162 000	182 800
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	(136 293)	(51 063)
RAIIA ajusté provenant de SP&GP ⁽³⁾	72 763	184 892
RPA ajusté dilué ⁽⁵⁾ provenant de SP&GP (\$)	(0,33)	0,94

Résultats du troisième trimestre

La Société a déclaré un résultat net négatif attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 85,1 millions \$, ou (0,48 \$) par action après dilution au troisième trimestre de 2020, comparativement à un résultat net de 2 756,7 millions \$, ou 15,70 \$ par action après dilution, pour la période correspondante en 2019, qui comprenait un gain net de 2 587,8 millions \$, ou 14,74 \$ par action après dilution, provenant de la cession d'une participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR. Le résultat net négatif au troisième trimestre de 2020 comprenait des coûts de restructuration de 25,8 millions \$ (après impôts) principalement liés à la transformation des activités de services du secteur Ressources annoncée le 31 juillet 2020.

Le résultat net ajusté négatif provenant de SP&GP⁽⁴⁾ a totalisé 58,4 millions \$, soit (0,33 \$) par action après dilution, au troisième trimestre de 2020, comparativement à un résultat net ajusté provenant de SP&GP⁽⁴⁾ de 165,3 millions \$, soit 0,94 \$ par action après dilution, pour la période correspondante de 2019. Cette variation était principalement attribuable à une variation négative d'impôts sur le résultat et à la diminution du RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ total de SP&GP, contrebalancées en partie par une réduction des charges financières nettes. La charge d'impôts sur le résultat du troisième trimestre de 2020 comprenait une diminution de 53,3 millions \$ de



l'actif d'impôt sur le résultat différé, résultant d'une réévaluation de la récupérabilité future des pertes fiscales reportées en avant aux États-Unis, tandis qu'une récupération d'impôts sur le résultat de 82,7 millions \$ liée à des pertes en capital a été enregistrée au troisième trimestre de 2019, à la suite du gain en capital provenant de la cession d'une participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR.

Branches d'activité

SNCL Services d'ingénierie

La branche d'activité SNCL Services d'ingénierie, qui regroupe les secteurs ICGP, Énergie nucléaire et Services d'infrastructure, a produit de solides résultats, soutenu par un modèle d'affaires diversifié, des relations à long terme avec la clientèle et l'accent important qu'il met sur le secteur public. De nombreux services fournis par SNCL Services d'ingénierie sont jugés essentiels et font l'objet de contrats à long terme, en particulier dans les secteurs Énergie nucléaire et Services d'infrastructures. Les produits de SNCL Services d'ingénierie ont atteint un total de 1 447,7 millions \$ au troisième trimestre de 2020, ce qui représente une baisse de 3,6 % par rapport à la période correspondante de 2019, et le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ a totalisé 142,4 millions \$, contre 175,7 millions \$ au troisième trimestre de 2019.

Le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ du secteur ICGP s'est chiffré à 81,1 millions \$, ce qui représente une marge de 9,0 %, au troisième trimestre de 2020, comparativement à 102,6 millions \$, soit une marge de 10,6 %, au troisième trimestre de 2019, ce qui incluait certains règlements positifs liés à des projets. La vigueur d'un certain nombre de secteurs, dont le transport et la défense dans les principales régions du Royaume-Uni et de l'Europe, a partiellement contrebalancé l'effet négatif de la COVID-19 dans certains secteurs (aviation et propriétés commerciales) et au Moyen-Orient, qui a aussi souffert d'un ralentissement des investissements lié à la baisse du prix du pétrole. Le carnet de commandes reste solide, à 2,8 milliards \$, et les contrats octroyés pour le trimestre s'élevaient à 943 millions \$, ce qui représente un ratio des octrois sur les produits⁽⁶⁾ de 1,05 pour le troisième trimestre de 2020.

Le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ du secteur Énergie nucléaire a totalisé 36,2 millions \$ au troisième trimestre de 2020, comparativement à 39,5 millions \$ au troisième trimestre de 2019. Même si les produits du troisième trimestre de 2020 ont dépassé de 5,5 % ceux du troisième trimestre de 2019, l'accès limité aux sites de travail aux États-Unis en raison de la COVID-19 a entraîné une réduction des primes de rendement relatives à l'atteinte de jalons, ce qui a eu une incidence sur la rentabilité. Le secteur continue de se voir octroyer d'importants contrats à long terme, comme un projet de remise en état et de mise hors service d'installations nucléaires de l'administration fédérale américaine aux États-Unis, et le carnet de commandes reste robuste, totalisant 1,0 milliard \$.

Le RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ du secteur Services d'infrastructures s'est chiffré à 25,1 millions \$ au troisième trimestre de 2020, comparativement à 33,6 millions \$ au troisième trimestre de 2019, ce qui incluait des révisions favorables des prévisions de certains contrats à long terme. Les produits ont dépassé de 1,6 % ceux du troisième trimestre de 2019, principalement en raison



d'une augmentation des produits de Linxon au Royaume-Uni et en Europe. Le carnet de commandes reste solide, à 7,0 milliards \$. Celui-ci comprend des contrats à long terme d'opérations et de maintenance, qui peuvent s'étaler sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans.

Le carnet de commandes de SNCL Services d'ingénierie totalisait 10,7 milliards \$ au 30 septembre 2020, comparativement à 11,1 milliards \$ à la fin de 2019. Malgré le contexte actuel marqué par la COVID-19, la valeur totale des contrats octroyés s'est élevée à 1,2 milliards \$ au troisième trimestre de 2020.

SNCL Projets

Conformément à la décision qu'a prise la Société d'abandonner les projets CMPF, les produits de la branche d'activité SNCL Projets (qui englobe les secteurs Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC) ont continué à diminuer et ont totalisé 519,1 millions \$ au troisième trimestre de 2020, ce qui représente une baisse de 39,0 % par rapport au troisième trimestre de 2019. Ce résultat est principalement attribuable à la diminution progressive du carnet de commandes des projets CMPF du secteur Ressources et des projets de construction CMPF de train léger sur rail au Canada, ainsi qu'au désinvestissement et à la fermeture de certaines activités du secteur Ressources, dont Valerus au premier trimestre de 2020.

Le secteur Ressources a enregistré un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 75,0 millions \$ au troisième trimestre de 2020, contre un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 47,3 millions \$ au troisième trimestre de 2019. Les activités CMPF du secteur Ressources ont affiché une perte de 61 millions \$, principalement en raison d'une provision de 57,9 millions \$, à la suite d'une décision d'arbitrage défavorable en lien avec un projet achevé CMPF du passé, laquelle était hors des évaluations de nos experts internes et externes. Bien que la Société examine actuellement la décision, la direction a provisionné le montant total de la décision au cours du trimestre et examinera de manière plus approfondie les dossiers litigieux restants relatifs à des projets CMPF du passé. Les activités de services du secteur Ressources, qui sont en cours de transformation pour compléter les Services d'ingénierie, ont enregistré une perte de 14 millions \$, résultat légèrement supérieur aux attentes de la direction, alors que la Société se retire des activités jugées non-primaires.

Le secteur Projets d'infrastructure d'IAC a inscrit un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ négatif de 25,1 millions \$ au troisième trimestre de 2020, comparativement à un RAI sectoriel ajusté⁽¹⁾ de 2,3 millions \$ au troisième trimestre de 2019, principalement en raison de la baisse de la productivité découlant des modifications apportées aux conditions de travail attribuables à la COVID-19 et de la révision des prévisions en matière de coûts.

Le carnet de commandes de SNCL Projets continue de diminuer et totalisait 3,1 milliards \$ au 30 septembre 2020, comparativement à 3,4 milliards \$ au 30 juin 2020 et à 4,0 milliards \$ au 31 décembre 2019. Le carnet de commandes de SNCL Projets au 30 septembre 2020 comprenait des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie de 1,0 milliard \$ ainsi que des contrats de construction CMPF d'une valeur de 2,1 milliards \$, répartis entre le secteur Projets d'infrastructure d'IAC, qui affichait 1,9 milliard \$, et le secteur Ressources, qui affichait



SNC • LAVALIN

0,2 milliard \$. Le solde du carnet de commandes des contrats de type remboursable et de services d'ingénierie au 30 septembre 2020 comprend le reclassement d'un projet CMPF du secteur Infrastructures, dont le risque a été réduit au cours du trimestre, à la suite de changements apportés au profil du contrat. Les projets de construction CMPF du carnet de commandes du secteur Ressources devraient en grande partie être achevés d'ici la fin de 2020.

Capital

Le RAI sectoriel ajusté ⁽¹⁾ du secteur Capital s'est établi à 37,1 millions \$ au troisième trimestre de 2020, comparativement à 77,1 millions \$ au troisième trimestre de 2019, en raison de la diminution des dividendes reçus découlant de la participation réduite dans l'Autoroute 407 ETR. Le 3 septembre 2020, SNC-Lavalin a reçu un dividende de l'Autoroute 407 ETR totalisant 16,9 millions \$. Malgré la diminution de la circulation depuis la mi-mars principalement attribuable à la COVID-19, la direction de SNC-Lavalin continue de croire fermement à la valeur à long terme de la concession de l'Autoroute 407 ETR. À l'exception de l'Autoroute 407 ETR, les autres concessions, qui sont principalement des contrats fondés sur la disponibilité, ont continué de bien performer au troisième trimestre de 2020 et n'ont pas été affectées de manière significative par la pandémie de COVID-19.

Le point sur la transformation des activités de services du secteur Ressources

SNC-Lavalin poursuit la transformation annoncée précédemment des activités des services du secteur Ressources, qui s'ajouteront aux capacités plus vastes de services d'ingénierie de la Société. Comme il a été annoncé précédemment, les activités de services du secteur Ressources devraient être rentables pour l'année 2021 (si l'on tient compte du plan de transformation des activités de services du secteur Ressources annoncé le 31 juillet 2020 et si celui-ci entre en vigueur), atteignant ainsi le seuil de rentabilité selon le RAI sectoriel ajusté ⁽¹⁾ au premier semestre de 2021.

Les frais généraux ont diminué de 40 % dans les neuf premiers mois de 2020 par rapport aux neuf premiers mois de 2019, ce qui témoigne d'une progression dans le cadre de l'objectif de réduction de 75 % d'ici la fin de 2021. Le nombre d'employés a été réduit pour passer à 10 100 à la fin du troisième trimestre 2020, en comparaison à 15 000 à la fin de 2019. Cette baisse est principalement attribuable à la transformation normale des activités et à la cession des opérations relatives aux engrais en Europe, de même qu'à une diminution de la main-d'œuvre liée à l'achèvement de projets. La cession des installations du secteur Ressources en Afrique du Sud ayant été annoncée précédemment devrait se conclure au quatrième trimestre de 2020.

Par conséquent, la Société a enregistré des coûts de restructuration de 58.1 millions \$ au cours des neuf premiers mois de 2020, ce qui correspond aux attentes de la direction, qui prévoyait de 50 à 60 millions \$ pour 2020.



SNC • LAVALIN

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation de la Société ont totalisé 136,3 millions \$ au troisième trimestre de 2020, comparativement à 51,1 millions \$ au troisième trimestre de 2019. Cette variation était principalement attribuable à un écart de temps entre le versement de 200 millions \$ dans le dossier de la pyrrhotite, à la suite d'une décision de la Cour supérieure du Québec, et la réception du produit de la couverture d'assurance prévue au quatrième trimestre de 2020, qui couvre une part importante des dommages-intérêts et qui est conforme aux provisions financières existantes. Ceci a été partiellement contrebalancé par les excellents résultats trimestriels qu'a encore inscrit SNCL Services d'ingénierie, ce dernier ayant affiché des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 186 millions \$, ainsi que par le soutien financier offert dans le cadre de programmes gouvernementaux mis sur pied en raison de la COVID-19.

Situation financière

Au 30 septembre 2020, la Société affichait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1,1 milliard \$. La Société dispose aussi d'un montant supplémentaire de 2,0 milliards \$ sur sa facilité de crédit renouvelable qu'elle pourra utiliser au besoin. La Société affiche une dette avec recours de 1,4 milliard \$ et une dette avec recours limité de 0,4 milliard \$. Au 30 septembre 2020, le ratio dette nette avec recours sur le RAIIA⁽⁷⁾, calculé conformément aux modalités de la convention de crédit de la Société, se chiffrait à 1,7, soit bien en deçà du ratio de 3,75 établi en vertu de la clause restrictive.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,02 \$ par action, soit le même qu'au trimestre précédent. Le dividende est payable le 27 novembre 2020 aux actionnaires inscrits en date du 13 novembre 2020. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral et provincial canadien.

Perspectives pour 2020

En supposant qu'il n'y ait pas de changement important dans la situation mondiale actuelle en ce qui a trait à la COVID-19, la Société s'attend à ce que les produits de SNCL Services d'ingénierie pour le quatrième trimestre de 2020 diminuent d'un pourcentage se situant au centre ou à l'extrémité inférieure de l'intervalle de décroissance à un chiffre par rapport au quatrième trimestre de 2019 et a resserré la fourchette prévue du RAII sectoriel ajusté⁽¹⁾ en pourcentage des produits, laquelle se situe désormais entre 8,5 % et 9,5 % pour la même période.

Les présentes perspectives sont fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion du troisième trimestre de 2020 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; et la rubrique « Énoncés



SNC • LAVALIN

prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes et dans le rapport de gestion de 2019 de la Société, décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

Conférence téléphonique et webdiffusion

SNC-Lavalin tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30 (HAE) au sujet des résultats du troisième trimestre de 2020. Une webdiffusion audio en direct de la conférence téléphonique ainsi que le document de présentation qui l'accompagne seront disponibles à www.investisseurs.snclavalin.com. Il sera également possible d'accéder à la conférence par téléphone en composant sans frais le 1 800 319 4610 en Amérique du Nord ou le 1 604 638 5340 à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Vous pouvez également utiliser les numéros suivants : 416 915-3239 à Toronto, 514-375-0364 à Montréal, ou 080 8101 2791 au Royaume-Uni. Un enregistrement de la conférence téléphonique et la transcription de celle-ci seront mis en ligne sur le site Web de la Société dans les 24 heures suivant la conférence.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs. Notre expertise est vaste – les services-conseils, la cybersécurité et les réseaux intelligents, la conception et l'ingénierie, l'approvisionnement, la gestion de projet et de la construction, l'exploitation et l'entretien, la mise hors service et les investissements de maintien – et nous l'offrons aux clients de quatre secteurs stratégiques, soit de l'Ingénierie, conception et gestion de projet (ICGP), des infrastructures, de l'énergie nucléaire et des ressources, appuyés par Capital. Nos gens. Votre Réussite. Avec Passion. www.snclavalin.com



Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS

Les résultats financiers de la Société sont préparés conformément aux normes IFRS. Cependant, les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les autres mesures conformes aux normes IFRS suivantes sont utilisées dans ce communiqué de presse : le RAII sectoriel ajusté, le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits, le RAIIA ajusté, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, le RPA ajusté dilué et le ratio des octrois sur les produits. Ces mesures non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS sont expliquées plus en détail ci-dessous et dans la section 9 du rapport de gestion de SNC-Lavalin du troisième trimestre 2020, déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société à l'adresse www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Les mesures financières non conformes aux normes IFRS n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux normes IFRS, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS permettent de mieux comprendre les résultats financiers de la Société et certains investisseurs pourraient utiliser ces informations pour évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre. Cependant, ces mesures financières non conformes aux normes IFRS comportent certaines limites et ne devraient pas être considérées séparément ni comme un substitut aux mesures de rendement préparées en vertu des normes IFRS. De plus, certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures conformes aux normes IFRS sont présentées séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société. Le rapprochement entre les mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures les plus comparables qui sont conformes aux IFRS est décrit à la section 9.3 du rapport de gestion du troisième trimestre de 2020, et certains de ces rapprochements sont présentés à la fin du présent communiqué.

⁽¹⁾ Le RAII sectoriel ajusté correspond aux produits attribués au secteur pertinent moins i) les coûts directement liés aux activités, ii) les frais de vente, généraux et administratifs directs et iii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont attribués aux secteurs. Le RAII sectoriel ajusté est la mesure utilisée par la direction pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société, en plus de donner aux investisseurs une indication de la rentabilité de chaque secteur, car il ne comprend pas l'incidence d'éléments qui ne reflètent pas, selon la direction, les opérations sous-jacentes des secteurs. Cette mesure financière facilite également l'évaluation du rendement des activités de la Société d'une période à l'autre. Les charges qui ne sont pas attribuées aux secteurs de la Société comprennent : certains frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, la perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues, le gain (la perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de restructuration, la perte de valeur du goodwill, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC), et les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. De plus, il convient de noter que l'ajustement suivant a été retiré de la liste des ajustements divulgués au cours des périodes antérieures car il n'y a pas eu



d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés. Se reporter à la section 4 du rapport de gestion du troisième trimestre 2020 pour un rapprochement du RAII sectoriel ajusté et du résultat net. Un rapprochement du RAII sectoriel ajusté de SP&GP et de Capital avec le résultat net, tel qu'il est déterminé selon les normes IFRS, est présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2020.

(2) Le ratio du RAII sectoriel ajusté sur les produits et le ratio du RAIIA sectoriel ajusté sur les produits sont deux mesures utilisées pour analyser la rentabilité des secteurs de la Société et en facilitent l'évaluation du rendement d'une période à l'autre ainsi qu'avec les concurrents. Ces mesures financières sont calculées en divisant le montant de RAII sectoriel ajusté (RAIIA sectoriel ajusté) d'une période par le montant de produits de la même période.

(3) Le RAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS utilisée par la direction pour faciliter la comparaison des rendements d'exploitation d'une période à l'autre et pour préparer des budgets et des prévisions d'exploitation annuels. Il exclut les charges liées aux coûts de restructuration, les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et d'investissements de Capital (ou les ajustements des gains ou pertes sur ces cessions), l'ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite (tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion annuel de 2019 et mis à jour à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2020), la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC) et la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR. Il convient de noter que la direction a ajouté la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR ainsi que l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020, car elle croit qu'ils ne reflètent pas les opérations sous-jacentes de la Société. Cet ajout n'a pas entraîné de changement aux chiffres comparatifs puisqu'il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes correspondantes de l'année précédente qui sont présentées. De plus, il convient de noter que les ajustements suivants ont été retirés de la liste des ajustements divulgués au cours de périodes antérieures, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés, et charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP. La Société est d'avis que le RAIIA ajusté est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et aux autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur le rendement d'exploitation de la Société. On croit que le RAIIA ajusté complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du troisième trimestre 2020 pour un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

(4) Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, ajusté en fonction de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les opérations sous-jacentes de la Société. Ces ajustements sont les coûts de restructuration, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises, la perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et la perte de valeur du goodwill, les gains (pertes) sur cessions d'activités de SP&GP et de Capital (ou ajustements des gains ou des pertes sur ces cessions), les frais de financement liés à l'entente sur la vente des actions de l'Autoroute 407 ETR, la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR, la charge liée au règlement des accusations fédérales (SPPC), ainsi que l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite. Il convient de noter que la direction a ajouté la réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la cession d'une portion de l'Autoroute 407 ETR et l'ajustement de la provision pour le litige du dossier de la pyrrhotite en 2020, car elle croit qu'ils ne reflètent pas les opérations sous-jacentes de la Société. Cet ajout n'a pas entraîné de changement aux chiffres comparatifs puisqu'il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes correspondantes de l'année précédente qui sont présentées. De plus, il convient de noter que les ajustements suivants ont été retirés de la liste des ajustements divulgués au cours de périodes antérieures, car il n'y a pas eu d'ajustement de cette nature pour les périodes en cours et celles de l'année précédente : charge nette liée au règlement des recours collectifs de 2012 et frais juridiques associés, charge de l'égalisation des prestations au titre de la GMP et incidence de la réforme fiscale visant les sociétés aux États-Unis. La Société est d'avis que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin est utile pour fournir aux analystes en valeurs mobilières, aux investisseurs et autres parties des renseignements supplémentaires pour les aider à comprendre les composantes de ses résultats financiers, avec une vue d'ensemble des facteurs et des tendances qui influent sur le rendement d'exploitation de la Société. On croit que le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin complète l'information fournie, car il met en évidence des tendances qui pourraient autrement ne pas être apparentes lorsqu'on se fie uniquement aux



SNC • LAVALIN

mesures financières conformes aux normes IFRS. Il est également utilisé par la direction pour évaluer le rendement des activités de la Société d'une période à l'autre. Se reporter à la section 9.3 pour un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin et du résultat net déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽⁵⁾ Le résultat dilué par action ajusté se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin, divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités de la Société et permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en tenant compte de la dilution. Se reporter à la section 9.3 du rapport de gestion du troisième trimestre 2020 pour un rapprochement du résultat dilué par action ajusté et du résultat dilué par action déterminé conformément aux normes IFRS. Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée, ainsi que séparément pour les activités SP&GP et Capital, car la Société croit que de telles mesures sont utiles puisque ces activités sont habituellement analysées séparément par la Société.

⁽⁶⁾ Le ratio des octrois sur les produits s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure s'avère utile, car elle sert de base à l'évaluation du renouvellement des activités en comparant la valeur des obligations de rendement ajoutées au cours d'une période donnée au montant des produits constatés au moment de satisfaire aux obligations de rendement au cours de la même période.

⁽⁷⁾ Bien que la dette nette avec recours et le RAIIA soient des mesures non définies par les IFRS, le ratio « dette nette avec recours net sur le RAIIA » est un terme défini et calculé conformément à la convention de crédit de la Société et ne se rapporte pas spécifiquement aux mesures réelles non conformes aux IFRS en question.

Sommaire des résultats de SNC-Lavalin

	Troisième trimestre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2020	2019	2020	2019
(en milliers de dollars, à moins d'indication contraire)				
Produits				
SNCL Services d'ingénierie	1 447 727	1 501 937	4 452 001	4 443 700
SNCL Projets	519 111	850 622	1 629 230	2 409 306
Capital	38 894	79 604	106 724	226 527
	2 005 732	2 432 163	6 187 955	7 079 533
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin				
Provenant de SP&GP	(110 631)	116 910	(274 798)	(2 134 217)
Provenant du secteur Capital	25 506	2 639 804	12 062	2 755 306
	(85 125)	2 756 714	(262 736)	621 089
Résultat dilué par action (\$)				
Provenant de SP&GP	(0,63)	0,67	(1,57)	(12,16)
Provenant du secteur Capital	0,15	15,04	0,07	15,69
	(0,48)	15,70	(1,50)	3,54
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin⁽⁴⁾				
Provenant de SP&GP	(58 362)	165 322	(100 474)	(149 392)
Provenant du secteur Capital	25 507	52 723	61 689	170 113
	(32 855)	218 045	(38 785)	20 721
RPA ajusté dilué⁽⁵⁾ (\$)				
Provenant de SP&GP	(0,33)	0,94	(0,57)	(0,85)
Provenant du secteur Capital	0,15	0,30	0,35	0,97
	(0,19)	1,24	(0,22)	0,12
RAIIA ajusté provenant de SP&GP⁽³⁾	72 763	184 892	197 335	112 315
Carnet de commandes				
SNCL Services d'ingénierie			10 699 700	11 233 300
SNCL Projets			3 091 900	4 216 700
Capital			162 000	182 800
			13 953 500	15 632 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie			1 127 137	938 911
Dettes avec recours et recours limité			1 830 553	1 572 352

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Troisième trimestre 2020			Neuf mois terminés le 30 septembre 2020		
	SP&GP	Capital	Total	SP&GP	Capital	Total
(en M\$)						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (IFRS)	(110,6)	25,5	(85,1)	(274,8)	12,1	(262,7)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	18,9	-	18,9	84,6	-	84,6
Coûts de restructuration	25,8	-	25,8	75,2	-	75,2
Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à l'Autoroute 407 ETR ¹	-	-	-	-	49,6	49,6
Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite ²	-	-	-	7,0	-	7,0
Perte sur cessions d'activités de SP&GP	7,5	-	7,5	7,5	-	7,5
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (non-IFRS)	(58,4)	25,5	(32,9)	(100,5)	61,7	(38,8)
(en \$)						
RPA dilué (IFRS)	(0,63)	0,15	(0,48)	(1,57)	0,07	(1,50)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,11	-	0,11	0,48	-	0,48
Coûts de restructuration	0,15	-	0,15	0,43	-	0,43
Réévaluation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à l'Autoroute 407 ETR	-	-	-	-	0,28	0,28
Ajustement de la provision pour litige du dossier de la pyrrhotite	-	-	-	0,04	-	0,04
Perte sur cessions d'activités de SP&GP	0,04	-	0,04	0,04	-	0,04
RPA dilué ajusté (non-IFRS)	(0,33)	0,15	(0,19)	(0,57)	0,35	(0,22)

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres

¹ inclus à la rubrique « Gain (perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net »

² inclus à la rubrique « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs »

	Troisième trimestre 2019			Neuf mois terminés le 30 septembre 2019		
	SP&GP	Capital	Total	SP&GP	Capital	Total
<i>(en M\$)</i>						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (IFRS)	116,9	2 639,8	2 756,7	(2 134,2)	2 755,3	621,1
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	1 720,9	-	1 720,9
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	-	-	-	60,1	-	60,1
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	32,8	-	32,8	116,0	-	116,0
Coûts de restructuration	15,2	0,7	15,9	54,4	2,5	56,9
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	-	-	-	27,4	-	27,4
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,4	-	0,4	5,9	-	5,9
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP	-	-	-	0,2	-	0,2
Gain sur cession d'un investissement de Capital	-	(2 587,8)	(2 587,8)	-	(2 587,8)	(2 587,8)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin (non-IFRS)	165,3	52,7	218,0	(149,4)	170,1	20,7
<i>(en \$)</i>						
RPA dilué (IFRS)	0,67	15,04	15,70	(12,16)	15,69	3,54
Perte de valeur du goodwill	-	-	-	9,80	-	9,80
Perte de valeur d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	-	-	-	0,34	-	0,34
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	0,19	-	0,19	0,66	-	0,66
Coûts de restructuration	0,09	0,00	0,09	0,31	0,01	0,32
Frais de financement liés à la convention de vente des actions de l'Autoroute 407 ETR	-	-	-	0,16	-	0,16
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	0,00	-	0,00	0,03	-	0,03
Perte liée à un ajustement sur cessions d'activités de SP&GP	-	-	-	0,00	-	0,00
Gain sur cession d'un investissement de Capital	-	(14,74)	(14,74)	-	(14,74)	(14,74)
RPA dilué ajusté (non-IFRS)	0,94	0,30	1,24	(0,85)	0,97	0,12

Noter que certains totaux et sous-totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres



SNC • LAVALIN

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué de presse faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « perspective », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir, ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société et iii) les répercussions prévues de la pandémie en cours de COVID-19 sur les activités et ses secteurs opérationnels à présenter ainsi que les éléments d'incertitudes s'y rattachant et autres risques et incertitudes à court terme. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société (particulièrement dans les sections « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats ») et ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2020. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement



dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter : a) répercussions de la pandémie de COVID-19 et autres risques et incertitudes à court terme; b) résultats de la nouvelle orientation stratégique de 2019, conjuguée à la réorganisation des activités; c) contrats à prix forfaitaire ou incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel et les exigences de rendement ou à exécuter les projets de façon efficiente; d) octroi des contrats et calendrier; e) obligations de prestation restant à remplir; f) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; g) activités mondiales; h) responsabilité en matière nucléaire; i) participation dans des investissements de Capital; j) dépendance envers des tiers; k) coentreprises et partenariats; l) systèmes et données informatiques; m) concurrence; n) responsabilité professionnelle de la Société ou sa responsabilité pour des services déficients; o) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels fournis; p) protection d'assurance; q) santé et sécurité; r) compétence du personnel; s) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; t) conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres et crises sanitaires mondiales; u) propriété intellectuelle; v) cession ou vente d'actifs importants; w) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; x) liquidités et situation financière; y) endettement; z) garantie aux termes du prêt consenti à SNC-Lavalin Autoroute Holding; aa) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; bb) dividendes; cc) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; dd) besoins en fonds de roulement; ee) recouvrement auprès des clients; ff) dépréciation du goodwill et d'autres actifs; gg) issue des réclamations et litiges en cours et futurs; hh) enquêtes en cours et potentielles; ii) règlements; jj) nouvelle réglementation et inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; kk) réputation de la Société; ll) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; mm) lois et règlements en matière d'environnement; nn) Brexit; oo) conjoncture économique mondiale et pp) fluctuations et volatilité dans les prix des marchandises.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion annuel de 2019 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier, deuxième et troisième trimestre de 2020, déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur le site Internet de la Société, www.snclavalin.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.



SNC • LAVALIN

Renseignements supplémentaires

Médias

Daniela Pizzuto
Directrice, communications externes
514-393-8000, poste 54772
media@snclavalin.com

Investisseurs

Denis Jasmin
Vice-Président, Relations avec les investisseurs
514-393-8000, poste 57553
denis.jasmin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le rapport de gestion de SNC-Lavalin pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 septembre 2020 sur le site Internet de la Société au www.snclavalin.com et sur SEDAR au www.sedar.com.